

comme tout le monde? Sommes-nous obligés de faire la charité, où à peu près, de nos services à un individu, par cela même qu'il fait partie d'une société de bienfaisance? Non évidemment!

Je comprends, alors, que des médecins (comme ceux de Sherbrooke) qui s'estiment entre eux, et qui s'entendent constamment, sur toutes les questions d'intérêts professionnels, coupent court aux propositions de sociétés de secours mutuels et refusent catégoriquement de modifier leur tarif.

Mais, voilà, Montréal n'est pas Sherbrooke; l'accord, facile pour un petit nombre de médecins, devient par suite du nombre plus difficile ici. Je pense qu'il est impossible de réaliser, dans notre ville, une réforme aussi radicale que celle faite à Sherbrooke et je crois qu'il vaut mieux travailler à la formation d'un syndicat pour arriver ensuite, infailliblement, à imposer nos conditions aux sociétés de secours mutuels!

Je termine en demandant aux médecins de campagne de se tenir sur leurs gardes,, de refuser, s'il n'est pas déjà trop tard, de faire du service médical pour les " Cours " que les agents recrutateurs de chaque société cherchent à former dans chacune de nos belles communes. Qu'ils ne se laissent pas convaincre par leurs amis qui ont tout intérêt à se faire traiter au rabais.

Est-ce que l'Ecole de Médecine ne pourrait pas à chaque fin d'année, par l'intermédiaire de son professeur le plus autorisé, expliquer aux nouveaux médecins le tort que peuvent leur faire les sociétés dont nous nous occupons et les engager à se joindre à leurs aînés dans l'effort commun contre le plus grand ennemi présent et à venir de notre profession: la mutualité?

J.-E. DUBÉ.

---